

7545/16 COR 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 2 août 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 2 août 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil concernant les règles financières de l'Agence européenne de défense

E 11367

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.